Affiché le 13/09/2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le six du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 31 août 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Fréderic GERST, Laurette GUIGOU,

Pauline MOUGENOT, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS, Armelle COLIN.

EXCUSES: Didier VALENTI, Vincent GUIGOU.

PROCURATIONS : Didier VALENTI donne procuration à Philippe COLLIGNON.
Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline MOUGENOT.

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative n°3 – Budget Principal Commune

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'ajuster certains comptes.

En effet, l'attribution définitive du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales notifiée par la Direction Générale des Collectivités Locales à DPVa est inférieure aux prévisions budgétaires, le montant perçu par la commune au titre de l'année 2021 étant en effet de 8 499,00 € au lieu de 11 795,00 €. Il convient de donc de compenser cette baisse de recette de 3 296,00 € par une réduction de prévision de dépense du même montant au compte « Entretien et réparation de voiries » - section de fonctionnement, chapitre 011, compte 615231.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal DÉCIDE **:**
Article 1er
D'approuver la proposition de M. le Maire d'effectuer des virements de crédits.
Article 2
D'autoriser les virements de crédits exposés en annexe.
Article 3
D'autoriser M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	3 296,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**3 296,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	0,00 €	3 296,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 296,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**3 296,00 €**	**0,00 €**	**3 296,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**-3 296,00 €**		**-3 296,00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération n°43/2021

2. Tarification relative aux déjections canines

Considérant le comportement incivique d'une minorité de concitoyens qui, en laissant leurs animaux déféquer sur la voie publique sans ramasser les déjections, dégradent la qualité environnementale de la commune et portent atteinte à la salubrité publique ;

Considérant les plaintes répétées de nombreux concitoyens et la démarche globale de lutte contre les incivilités menée par la commune ;

Considérant la tarification de 120,00 € proposée par Monsieur le Maire pour l'enlèvement de déjections canines par les agents en charge de la propreté de la commune,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la tarification ci-avant exposée suite à la constatation des incivilités par le service de police rurale de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires permettant de mettre en place cette tarification.
- Que le recouvrement se fera par titre de recettes.

Délibération n°44/2021

3. Appel à projets socle numérique dans les écoles élémentaires : autorisation de signature de la convention

La demande de subvention porte sur deux classes de l'école communale :

-volet équipement –socle numérique de base : 7 000,00 € TTC – Montant subvention : 4 900,00 €

-volet services et ressources numériques : 98,00 € TTC – Montant subvention : 49,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De donner compétence à Monsieur le Maire pour signer la convention suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération n°45/2021

4. Participation aux voyages scolaires pour l'année 2021/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une somme de 60 €/élève pour tous les séjours organisés par les établissements scolaires dans le courant de l'année scolaire 2021/2022 (séjours pédagogiques, sportifs et culturels) auxquels participeront les élèves résidant à Claviers,
- AUTORISE le Maire à ordonner le mandatement de cette somme directement aux établissements concernés, sous réserve de confirmation par ceux-ci des noms et prénoms des élèves ayant effectivement participé aux séjours, ou aux parents si la preuve du paiement complet du séjour par ceux-ci à l'établissement est apportée.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65888 - autres charges de gestion courante - du budget primitif 2022.

Délibération n°46/2021

5. Centre de vacances ODEL Var 2022 – Participation Communale

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une somme de 6.70 €/jour pour les jeunes participant aux séjours, domiciliés à Claviers, dont les inscriptions définitives auront été confirmées par l'ODEL au cours de l'année 2022.

Délibération n°47/2021

6. Motion d'opposition au projet de contrat Etat-ONF 2021-2025

Le Maire indique que, le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité […]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an […]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Demande la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Délibération n°48/2021

7. Questions diverses.

Le Maire indique que les travaux de la salle culturelle et polyvalente sont en cours d'achèvement et que la commission de sécurité devrait intervenir fin octobre. M. Gerst demande si la salle sera opérationnelle dès novembre. Le Maire indique qu'il conviendra d'attendre que l'inauguration ait eu lieu préalablement à son exploitation et qu'il est préférable, pour des raisons pratiques, de la programmer en même temps que la cérémonie des vœux à la population qui se déroulera en janvier 2022.

Le sujet des usages de la salle culturelle et polyvalente et de leur tarification est également évoqué ainsi que la création d'une commission communale dédiée. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. Gerst évoque les difficultés à se garer dans le village pendant la période estivale. Le Maire indique qu'il s'agit d'un problème récurrent pour lequel des solutions devront être envisagées. La position du village sur un rocher et le manque d'emplacements adéquats pour la création de parkings sont les obstacles qui empêchent la réalisation de tels projets. Toutefois, si des élus ont des idées, elles seront prises en compte.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Claviers, le 07/09/2021.

Le Maire, signé
Gérald PIERRUGUES